



DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL      DEI  
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL      DCI  
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL      DNI

Section française, DEI-France  
41 rue de la République, 93200 Saint-Denis ;  
01 48 30 81 98  
[www.dei-france.org](http://www.dei-france.org) ; [contact@dei-france.org](mailto:contact@dei-france.org)

Jean-Pierre Rosenczveig  
Président  
06 70 14 86 31

à Monsieur Xavier Darcos,  
Ministre de l'Éducation Nationale

Saint-Denis, le 12 octobre 2007

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Ministre,

En tant que président de DEI-France, association qui veille au respect par la France des engagements qu'elle a contractés en ratifiant la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), j'ai l'honneur de solliciter une audience pour vous faire part de différentes inquiétudes suscitées par les annonces récentes du gouvernement en matière de politique éducative scolaire.

- **La suppression annoncée des cours le samedi matin** nous semble totalement prématurée tant que l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaires n'aura pas été globalement examinée. Inspecteur Général de l'Éducation Nationale avant d'être nommé Ministre, vous n'ignorez pas que la concentration du temps scolaire sur une semaine de quatre jours impose en effet aux enfants de tous âges un « rythme scolaire » tout à fait préjudiciable, surtout quand ils sont en difficulté personnelle, familiale, scolaire et sociale. C'est particulièrement évident pour les enfants dits en échec scolaire des « zones sensibles ». Il faut repenser en même temps la place des activités éducatives, socialisantes et civiques dans le temps scolaire et mettre en place, consolider ou étendre, en concertation avec les collectivités locales et les familles, les structures indispensables à l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire et extrascolaire. Celles-ci doivent être accessibles à tous les enfants, notamment à ceux qui vivent dans des conditions difficiles ou dont les parents pour diverses raisons, parmi lesquelles les contraintes professionnelles, ne peuvent leur assurer toute la disponibilité requise.

- **La généralisation du fichier centralisé « Base Elèves »** présente à nos yeux le risque d'utilisation et d'exploitation d'informations personnelles à d'autres fins que les progrès scolaires des élèves. Le grave dysfonctionnement survenu le 17 septembre dernier à l'Inspection académique du Haut-Rhin illustre le danger manifeste de non respect des droits des enfants étrangers. Nous nous réjouissons donc de l'annonce récente de la suppression de ce fichier d'un certain nombre de champs qui concernaient les élèves étrangers. Pour autant, des informations sensibles s'y trouvent encore, qu'elles soient relatives au suivi personnalisé des élèves présentant des difficultés ou aux soins et aux rééducations que leurs familles leur font dispenser à l'extérieur de l'établissement. Nous craignons, compte-tenu d'une sécurisation semble-t-il limitée du système, la transmission, occulte ou non, de ces informations dans le cadre des missions de « prévention de la délinquance » confiées aux maires, à l'insu des familles concernées et à l'encontre des exigences de secret professionnel.
- **La fin annoncée du collège unique** laisse craindre le retour à un système qui favorise une sélection précoce des élèves, alors même que TOUTES les études internationales, notamment celles conduites sous l'autorité de l'OCDE, montrent que les performances les plus élevées dans toutes les disciplines scolaires sont observées dans les systèmes éducatifs qui retardent le plus le moment des choix d'orientation. On observe alors une diminution de la fréquence des échecs scolaires, ceux-ci relevant plus de problèmes de santé physique et/ou mentale, ou encore de cadres et de conditions de vie difficiles, que de problèmes d'apprentissages proprement dits.
- **La suppression de la sectorisation scolaire** ne milite pas en faveur d'une égalité des droits de tous les enfants à une éducation scolaire qui leur donne les meilleures possibilités d'insertion professionnelle et sociale. Bien loin de favoriser le choix éclairé de l'ensemble des familles, une déssectorisation sans autre mesure d'accompagnement permet aux chefs d'établissement de « choisir » leurs élèves, ce qui est inacceptable eu égard aux principes fondateurs de l'école républicaine et aux exigences de la CIDE. Là aussi force est de constater que les pays où existe le libre choix de l'école n'obtiennent pas de meilleurs résultats en matière de réduction des inégalités sociales.

De façon plus générale, nous souhaitons vous entretenir **de la recherche d'une adaptation de l'Ecole publique aux exigences définies par la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant en matière d'éducation.**

- Nous demandons **le respect du droit à l'éducation pour tous les enfants sans discrimination.** Si les progrès accomplis en matière de scolarisation ordinaire des enfants porteurs de handicap(s) doivent être soulignés, beaucoup reste à faire en ce domaine (l'Etat a déjà été condamné pour n'avoir pas assuré la scolarisation d'enfants handicapés). Dans un même ordre d'idée, nous avons dû protester

récemment, auprès de la **mairie de Romainville qui refuse d'inscrire dans l'école du quartier les enfants logés en hôtel social avec leurs familles...** Nous déplorons également que persistent encore de graves carences dans le suivi scolaire des mineurs incarcérés...

- Par ailleurs nous observons que,  **dans le dernier rapport que la France vient de remettre au Comité des experts de l'ONU** chargé de veiller au respect de la Convention par les Etats qui l'ont ratifiée,  **le chapitre Education scolaire ne comporte que 4 pages et demi**  sur une centaine au total. Nous pensons cependant qu'il y a matière à progrès, dans notre pays aussi, pour instituer une éducation scolaire plus respectueuse des droits de l'enfant, mieux intégrée dans des dynamiques ambitieuses de projets éducatifs locaux et plus conforme aux buts de l'Education tels que définis dans l'article 29 de la Convention.
- Nous souhaitons tout particulièrement aborder avec vous le thème de  **l'éducation, au sein du cursus scolaire, aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant**  qui nous semblent encore trop méconnus et encore moins réellement mis en pratique, notamment en ce qui concerne l'incidence sur notre système éducatif des droits de l'enfant à participer et à exercer les libertés qui lui sont reconnues par les articles 12 à 15 de la CIDE.

Je sais que vous comprendrez l'importance primordiale, dans l'intérêt de tous les enfants de France, d'un échange constructif sur l'ensemble des sujets d'inquiétude évoqués ci-dessus et j'espère vivement que vous pourrez nous recevoir. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération

Jean-Pierre Rosenczveig